

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DES INFIRMIERS

ENTRE :

- La Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT), représentée par le Président du Conseil d'Administration,
- La Province Sud au titre de l'aide médicale, représentée par le soussigné,
- La Province des Iles Loyauté au titre de l'aide médicale, représentée par le soussigné,
- La Société Mutualiste du Commerce et Divers (Mutuelle du Commerce), représentée par le Président du Conseil d'Administration,
- La Mutuelle des Fonctionnaires, représentée par le Président du Conseil d'Administration,
- La Mutuelle d'Entreprise de la métallurgie, de la mine, de l'énergie et des activités annexes (Mutuelle du Nickel), représentée par le Président du Conseil d'Administration,
- La Mutuelle des Patentés et Libéraux (M.P.L.), représentée par le Président du Conseil d'Administration.

D'UNE PART,

ET :

- Le Syndicat des Infirmiers A Domicile (S.I.A.D.), représenté par son président,

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Les tarifs des lettres-clés AMI et AIS des infirmiers sont respectivement portés à 510 FCFP et 465 FCFP.

Article 2 : Le présent avenant entrera en vigueur dès sa signature, conformément aux dispositions de l'article 22 de la délibération n° 490 du 11 août 1994 et dans les conditions définies au 3^{ème} alinéa de l'article 20 de ladite délibération.

Article 3 : La présente annexe tarifaire à la convention des infirmiers annule et remplace la précédente :

ANNEXE I TARIFS DE CONVENTION

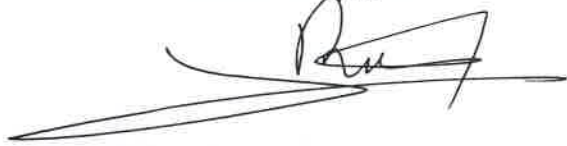
INFIRMIERS

| Actes | Libellé | Tarifs |
|-------|---|--------|
| AMI | Acte pratiqué par l'infirmier à l'exception des actes infirmiers de soins | 510 |
| AIS | Acte infirmier de soins | 465 |
| IFD | Indemnité forfaitaire de déplacement | 335 |
| MD | Majoration du dimanche | 1 350 |
| MN | Majoration de nuit | 1 350 |
| IK | Indemnité kilométrique | 55 |

Fait à Nouméa, le 26 MAI 2009

Pour le Syndicat des Infirmiers

Le Président du Syndicat



H. RAOULL

Pour la CAFAT,

Le Président du Conseil d'Administration



R. GHESQUIERE

Pour la Province Sud,

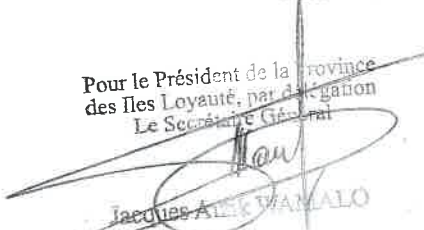
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Adjoint
de la DPASS Sud



François Moe WAIA

Pour la Province des Iles,

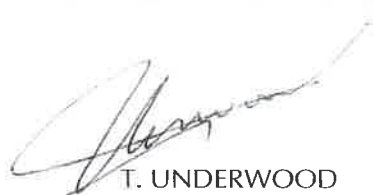
Pour le Président de la Province
des Iles Loyauté, par délégation
Le Secrétaire Général



Jacques ALEX WAMALO

Pour la Mutuelle du Commerce,

Le Président du Conseil d'Administration



T. UNDERWOOD

Pour la Mutuelle des Fonctionnaires,

Le Président du Conseil d'Administration



J. ANCEY

Pour la Mutuelle du Nickel,

Le Président du Conseil d'Administration



J. HNAISSILIN

Pour la Mutuelle des Patentés et Libéraux,

Le Président du Conseil d'Administration



Pour le Président et par délégation
Le Secrétaire Général
R. FRERE